

5.0 crédits	60.0 h + 12.0 h	1q
-------------	-----------------	----

Enseignants:	Van Drooghenbroeck Jean-François ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Ressources en ligne:	<p>Un syllabus (323 pp.), disponible sur i-campus et diffusé par le service-cours.</p> <p>Pour les exercices pratiques : un fascicule d'environ 80 pages, comprenant des tableaux de synthèse, des énoncés de casus et des modèles d'actes de procédure, disponible sur i-campus et diffusé par le service-cours.</p>
Thèmes abordés :	<p>Le cours a pour objet les règles générales d'organisation judiciaire, de compétence et de procédure civile.</p> <p>Le cours couvre les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les principes généraux de la fonction de juger. - l'organisation judiciaire : l'organigramme des cours et tribunaux relevant du pouvoir judiciaire, le statut des magistrats du siège et du ministère public ainsi que les modes alternatifs de règlement des conflits y sont abordés. - la compétence : l'attention est principalement portée sur les critères de fixation de la compétence matérielle et de la compétence territoriale et sur le règlement des conflits de compétence, tant au premier degré qu'au second degré de juridiction. - la procédure, à savoir le déroulement du procès depuis son introduction jusqu'à l'exercice éventuel des voies de recours contre le jugement. <p>Enseignement magistral pouvant, le cas échéant, être complété selon les besoins de l'enseignement par d'autres méthodes pédagogiques.</p> <p>Le syllabus doit être fourni au début du semestre d'enseignement, dès la deuxième année de la nomination du titulaire.</p> <p>12 heures d'exercices pratiques obligatoires permettent à l'étudiant de développer une approche pratique de la matière. Les séances sont préparées par l'étudiant. Les prestations de celui-ci sont évaluées par l'assistant.</p> <p>Le titulaire veille, en concertation avec le président du département, à la cohérence et à la bonne articulation entre les exercices pratiques et le cours magistral, en ce compris quant à l'évaluation.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Le cours permet à l'étudiant d'acquérir les notions, institutions et mécanismes indispensables à la compréhension du fonctionnement de la justice et du procès civil.</p> <p>Au travers de cet enseignement, il convient aussi de sensibiliser l'étudiant aux ressorts et aux enjeux de la fonction étatique de juger, celle-ci se distinguant des modes alternatifs de résolution des conflits.</p> <p>Au terme du cours, l'étudiant doit être capable d'appliquer les règles théoriques enseignées à des situations concrètes simples, tout autant que de nourrir une réflexion critique à leur sujet.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Autres infos :	<p>L'étudiant dispose d'un code judiciaire à l'examen et de la copie des (rares) textes législatifs vus au cours qui ne s'y trouveraient pas.</p> <p>Le Code thématique « Audience-Judiciaire » (Larcier) est recommandé pour son excellent rapport qualité-prix (39 €), mais n'est pas imposé.</p>
Cycle et année d'étude :	<p>> Bachelier en droit</p> <p>> Année d'études préparatoire au master en droit</p>
Faculté ou entité en charge:	BUDR